

## ANNEXE .INSURANCE - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .INSURANCE

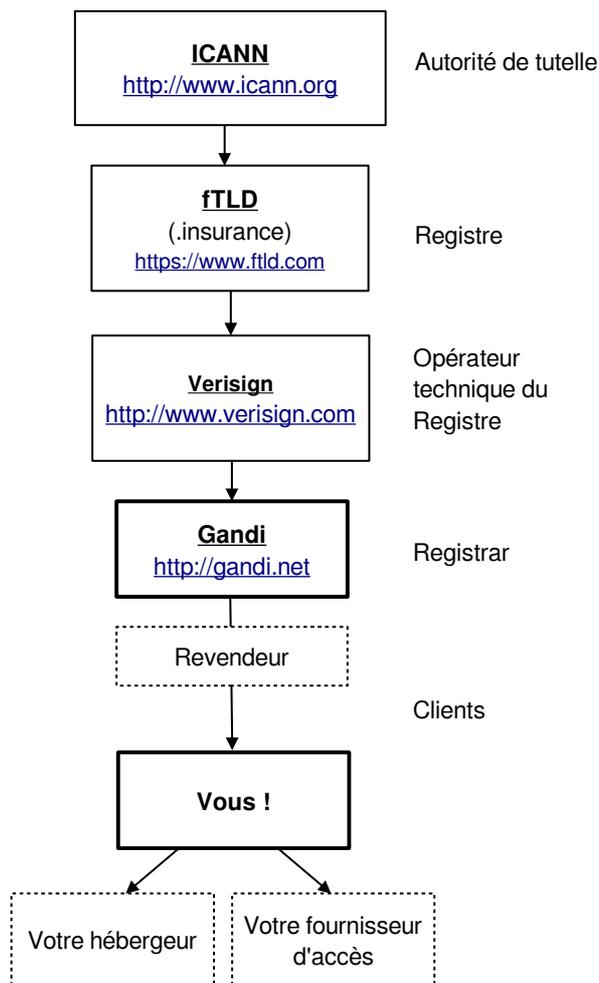
version n° 1.0 du 12 mai 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .INSURANCE suppose l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .INSURANCE.1. Autorité de tutelle et Registre

.INSURANCE est une extension générique dédiée au secteur des assurances. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .INSURANCE :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .INSURANCE.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .INSURANCE Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .INSURANCE, définies par fTLD, telles qu'elles peuvent être mises en place et modifiées par le Registre, et définies par l'ICANN, consultables aux adresses suivantes :

Politiques du Registre :

<https://www.register.insurance/policies>, notamment :

- Politique d'utilisation (Acceptable Use Policy/ Anti Abuse Policy)
- Politique d'attribution des noms de domaine (Name Allocation Policy)
- Politique de sélection des noms de domaine (Name Selection Policy)
- Politique de traitement des données personnelles (Privacy Policy)
- Conditions d'éligibilité (Registrant Eligibility Policy)
- Politique de résolution des litiges relatifs aux conditions d'éligibilité (Registration Eligibility Dispute Resolution Policy)
- Politique de contestation des noms de domaine réservés (Reserved Name Challenge Policy)
- Politique Whois (Whois Access Policy)
- Exigence en matière de sécurité (Security requirements)

Politiques de l'ICANN :

<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .INSURANCE. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .INSURANCE est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/insurance>

Dans le cadre de son service Gandi Corporate, Gandi Vous permet d'enregistrer des noms de domaine en .INSURANCE.

L'enregistrement et la gestion des noms de domaine en .INSURANCE sont réalisées manuellement par Gandi et ces opérations sont sujettes à des délais de traitement qui peuvent varier de quelques heures/jours à plusieurs semaines. Gandi Vous permet de lancer Vos opérations directement sur son site et de gérer Vos noms de domaine depuis Votre interface Gandi. Cependant, Vos requêtes et/ou modifications ne sont pas automatiquement transmises au Registre et ne prendront effet qu'à réception et validation par le Registre.

### Article .INSURANCE.3. Procédure d'enregistrement auprès de GANDI

L'enregistrement d'un nom de domaine en .INSURANCE est réalisé directement sur l'interface de Gandi puis manuellement auprès du Registre pour Votre compte. L'enregistrement de Votre nom de domaine n'est pas immédiatement effectif lorsque Vous passez Votre commande sur Notre site. Gandi transmettra Votre demande d'enregistrement au Registre dans les deux (2) jours ouvrés après la confirmation de Votre opération sur Notre site.

De plus l'enregistrement d'un nom de domaine en .INSURANCE est sujet à la fourniture d'informations complémentaires et à la vérification et validation manuelle du Registre.

## **Article .INSURANCE.4. Conditions particulières**

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/insurance/info>

### **Conditions d'éligibilité**

Les .INSURANCE sont réservés aux compagnies d'assurance ; agents/agences d'assurance agréés, courtiers/sociétés de courtage en assurance agréés et équivalents ; associations, fournisseurs de services et organismes de réglementation gouvernementaux dans le secteur des assurances, tel qu'établi dans les conditions d'éligibilité du Registre (Registrant Eligibility Policy) :

<https://www.register.insurance/policies>.

Plus précisément les .INSURANCE sont réservés aux :

1. compagnies d'assurance réglementées par une autorité gouvernementale compétente (licence, autorisation, certification ...) ;
2. agents/agences d'assurance agréés, courtiers/sociétés de courtage en assurance agréés et équivalents (ie : intermédiaires, représentants réglementés par une autorité gouvernementale compétente ;
3. associations dont les membres sont principalement des personnes mentionnées en point 1 et 2 ;
4. groupes d'associations qui sont principalement composés d'associations ci-avant mentionnées ;
5. fournisseurs de services qui sont principalement détenus par ou qui supportent principalement des personnes mentionnées en point 1 et 2 (sous réserve d'acceptation par le Registre) ;
6. organismes de réglementation gouvernementaux dans les domaines ci-avant mentionnés en point 1 et 2, ou organisations dont les membres sont composés principalement de ces organismes de réglementation gouvernementaux (sous réserve d'acceptation par le Registre).

Dans le cadre de la procédure d'enregistrement, Vous devrez fournir des informations complémentaires au Registre ou à son prestataire de service désigné, afin de procéder à la vérification de Votre éligibilité à l'enregistrement d'un nom de domaine en .INSURANCE. Ces informations peuvent inclure notamment :

- Dénomination sociale ;
- Nom commercial ;
- Adresse, numéro de téléphone et adresse email ;
- Une preuve d'identité/d'enregistrement afin d'établir Votre éligibilité (ie: licence d'activité, certificat de formation, statuts ...) ;
- Pour les compagnies d'assurance, Votre numéro d'enregistrement ainsi que le nom de l'autorité gouvernementale Vous l'ayant attribué ;
- Pour les agents/agences d'assurance agréés, courtiers/sociétés de courtage en assurance agréés et équivalents, Votre numéro d'enregistrement/de licence ainsi que le nom de l'autorité gouvernementale Vous l'ayant attribué.

Les demandeurs qui remplissent les critères d'éligibilité et qui ont été authentifiés, seront alors autorisés à enregistrer le nom de domaine en .INSURANCE demandé.

Les noms de domaine qui passent avec succès la procédure de vérification entreront dans un statut « en cours de création » (« pending create status ») avant de Vous être attribué. Si Votre nom de domaine ne passe pas avec succès la procédure de vérification, Vous serez informé des raisons du refus et de la procédure d'appel.

Vous reconnaissez que le Registre vérifiera l'ensemble des demandeurs et des noms de domaine afin d'assurer le respect des

conditions d'éligibilité et d'utilisation. Le Registre effectuera des vérifications tous les 2 ans ou au moment du renouvellement du nom de domaine.

### **Sélection du nom de domaine**

Les noms de domaine doivent correspondre à la dénomination sociale ou au nom commercial de l'entité ou à une de ses marques, sauf acceptation contraire par le Registre et sous réserve du respect des règles du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN. Le Registre n'acceptera pas l'enregistrement de noms de domaine génériques.

### **Exigence en matière de sécurité**

Vous reconnaissez avoir pleinement compris et respecter les exigences de sécurité mises en place par le Registre tels qu'exposés à l'adresse suivante :

<https://www.register.insurance/enhanced-security>

- Email authentification pour assurer la protection de la marque en atténuant les risques d'usurpations, de phishing et autres activités malveillantes transmises par email.
- Multi-facteurs d'authentification (en particulier pour Votre compte Gandi) afin d'assurer que toutes les modifications des données d'enregistrement sont effectuées uniquement par les utilisateurs autorisés.
- Les noms de domaine en .INSURANCE doivent utiliser des DNS en .INSURANCE pour assurer la conformité aux exigences techniques.
- Utilisation du DNSSEC pour s'assurer que les utilisateurs d'Internet arrivent sur des sites internet légitimes et ne sont pas mal dirigés vers des sites malveillants.
- Cryptage fort (ie :TLS) pour assurer la confidentialité et l'intégrité des communications et des transactions sur Internet.

Vous pouvez vérifier la conformité aux exigences de sécurité du Registre à l'adresse suivante :

<https://www.register.insurance/domaincheck>

### **Politique d'utilisation**

Le Registre a mis en place une politique d'utilisation des noms de domaine en .INSURANCE : <https://www.register.insurance/policies> (Acceptable Use / Anti-Abuse Policy).

Tous les noms de domaine doivent être utilisés pour servir les besoins de la communauté des assurances. En enregistrant un nom de domaine en .INSURANCE, Vous acceptez d'être lié par les termes de cette politique d'utilisation qui interdisent notamment :

- a) L'utilisation du nom de domaine à des fins interdites par les lois de la juridiction dans laquelle Vous exercez une activité ou par toute autre loi applicable. Pour les compagnies d'assurance, agents/agences d'assurance agréés, courtiers/sociétés de courtage en assurance agréés et équivalents, l'utilisation de Votre nom de domaine à des fins interdites par la réglementation sur les assurances notamment édictée par l'autorité gouvernementale Vous ayant accordé Votre statut est strictement interdite.
- b) L'utilisation du nom de domaine à des fins ou d'une manière qui enfreignent une règle ou une loi régissant l'utilisation d'Internet et/ou le commerce électronique (notamment « phishing », « pharming » (détournement de nom de domaine), distribution de virus ...).
- c) L'utilisation du nom de domaine afin de :
  - Violent la vie privée ou les droits de publicité d'un autre membre de

la communauté des assurances ou de toute autre personne, ou violer une obligation de confidentialité que Vous avez envers un autre membre de la communauté des assurances ou tout autre personne ;

- Promouvoir ou se livrer à un discours de haine, crime de haine, terrorisme, violence contre les personnes, les animaux ou les biens, ou intolérance envers ou contre toute catégorie protégée ;
- Promouvoir ou se livrer à des comportements diffamatoires, harcelants, abusifs ou autrement répréhensibles ;
- Promouvoir ou participer à de la pornographie ;
- Promouvoir ou se livrer à tout spam ou autre courrier électronique de masse non sollicité, ou piratage informatique ou de réseaux ;
- Promouvoir ou se livrer à des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- Violier les droits de propriété intellectuelle d'un autre membre de la communauté des assurances ou de toute autre personne ;
- Se livrer à des activités conçues pour tromper les tiers, se faire passer pour un tiers ou créer un risque de confusion ;
- Interférer avec le fonctionnement du .INSURANCE ou des services offerts par le Registre ;
- Distribuer ou installer des virus, vers, bugs, chevaux de Troie ou autres codes, fichiers ou programmes conçus pour ou susceptibles de perturber, endommager ou limiter les fonctionnalités de tout logiciel ou matériel ;
- Diffuser des contenus faux ou trompeurs, ou des allégations non fondées concernant le Registre ;
- Donner un droit d'utilisation de Votre nom de domaine à un tiers ;
- Se livrer à un boycottage anticoncurrentiel ou violer les lois antitrust.

En tout état de cause, Vous êtes responsable de l'utilisation de Votre nom de domaine pendant toute la durée d'enregistrement.

#### **Article .INSURANCE.5. « Trademark Claim Notice » période**

Conformément aux règles de l'ICANN, se déroule une période de « Trademark Claim Notice » jusqu'au 15 juin 2018.

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

#### **Article .INSURANCE.6. Termes réservés**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/insurance> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

#### **Article .INSURANCE.7. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .INSURANCE.8. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/insurance>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande (le prix étant communiqué par le Registre sur demande).

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et compris que les noms de domaine non standards (premium) peuvent avoir des tarifs d'enregistrement et de renouvellement non uniformes, et donc le tarif d'un nom de domaine non standard peut être différent du tarif d'un nom de domaine standard en .INSURANCE.

**Vous reconnaissez et acceptez que les frais de vérification (inclus dans le prix communiqué par Gandi) ne seront pas remboursés dans le cas où le Registre rejette Votre demande d'enregistrement (ie: si Vous ne remplissez pas les conditions d'éligibilité).**

#### **Article .INSURANCE.9. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à la collecte, l'utilisation et la publication dans une base de données [Whois](#) de Vos données personnelles par le Registre.

**Vous reconnaissez que l'utilisation d'un service de protection Whois (« privacy » ou « proxy » services) est interdite pour l'enregistrement et l'utilisation des noms de domaine en .INSURANCE.**

#### **Article .INSURANCE.10. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .INSURANCE, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Le Registre a également adopté la procédure ERDRP (Registration Eligibility Dispute Resolution Policy) applicable aux litiges relatifs aux conditions d'éligibilité, telle que disponible à l'adresse suivante : <https://www.register.insurance/policies>

## **Article .INSURANCE.11. Gestion administrative et technique**

La gestion (modification des données personnelles, des contacts, des DNS, renouvellements, transferts ...) de Votre nom de domaine en .INSURANCE est également réalisée manuellement. Vos modifications et/ou opérations réalisées sur Notre interface ne sont pas traitées automatiquement et ne sont pas immédiatement effectives, Gandi transmet ces dernières en Votre nom au Registre dans les deux (2) jours ouvrés. Ensuite le temps nécessaire pour valider et procéder à Votre demande par le Registre après la transmission de Votre requête et/ou modification par Gandi au Registre peut varier.

### **11.1. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

### **11.2. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

### **11.3. Processus de destruction**

Afin d'éviter la désactivation, le renouvellement de Votre domaine en .INSURANCE doit être payé et effectué au plus tard quinze (15) jours avant la date d'expiration. Sachant que le renouvellement (ou la restauration) est réalisé manuellement auprès du Registre, Nous Vous recommandons d'initier Votre demande de renouvellement (ou de restauration) bien avant la date limite afin de prendre en compte les éventuels délais de traitement de Votre demande et du moyen de paiement. Vous serez toujours notifié de l'expiration par e-mail 60 jours, 30 jours, 15 jours et un jour avant la date d'expiration.

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour

quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

## **Article .INSURANCE.12. Exonération de responsabilité de Gandi**

Vous reconnaissez que Nous ne pouvons être tenu responsables notamment dans les cas suivants :

- non-disponibilité du nom de domaine lors de la demande d'enregistrement par Gandi au Registre ;
- impossibilité ou refus par le Registre de l'octroi d'un nom de domaine pour lequel Vous auriez effectué une commande sur Notre site ou donné une instruction ;
- délais avant l'enregistrement ou le transfert effectif et/ou l'application des modifications demandées directement sur Notre site ou via une instruction ;
- refus du Registre d'une quelconque opération demandée ou si la modification n'est plus techniquement possible lors de la demande par Gandi au Registre ;
- échec d'une opération pour des raisons indépendantes de Gandi et malgré Nos diligences ;
- pour une modification de DNS, délai d'application et coupure de service suite à la modification étant précisé que ces modifications sont traitées manuellement.

## **Article .INSURANCE.13. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez que Vous devez respecter :

- les exigences du Registre notamment celles publiées aux adresses suivantes : <https://www.ftld.com/resources>, <http://www.ftld.com/faq-registrar> et <https://www.ftld.com/faq-dotinsurance> ;
- les politiques applicables publiées à l'adresse suivante : <https://www.ftld.com/policies> ;
- l'ensemble des lois, règlements et décisions de justice nationaux, étatiques et locaux applicables.

Vous devez respecter tous les engagements d'intérêt public (« Public Interest Commitments » tels qu'indiqués dans la spécification 11 du contrat entre l'ICANN et le Registre) et les politiques restrictives d'enregistrement (« Community Registration Policies » conformément à la spécification 12 du contrat entre l'ICANN et le Registre).

Vous déclarer posséder toutes les autorisations, statuts, licences et/ou autres justificatifs nécessaires pour exercer dans le secteur du .INSURANCE. Vous devez signaler tout changement important quant à la validité de ces autorisations nécessaires à des fins de vérification que Vous Vous conformez toujours à la réglementation applicable et aux exigences en matière d'autorisation et, de manière générale, que Vous conduisez toujours Vos activités dans l'intérêt de Vos clients.

Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives à la vie privée, à la collecte et la divulgation des données personnelles, à la protection des consommateurs (notamment celles relatives aux pratiques trompeuses et déceptrices), l'équité en matière de prêts, au recouvrement de créances, l'agriculture biologique et aux informations financières.

Dans le cas où Vous utilisez Votre nom de domaine pour collecter et stocker des données sensibles sur la santé ou des données financières, Vous Vous engagez à implémenter les mesures de sécurité appropriées et raisonnables en fonction du service offert

telles que définies par la loi applicable.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses prestataires de service, son agent de validation et ses autres fournisseurs ainsi que leurs sociétés affiliées, partenaires, sous-traitants, filiales, divisions, actionnaires, directeurs, administrateurs, employés, comptables, avocats, assureurs, agents, prédécesseurs, successeurs et ayants-droits contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses, connus ou non-connus, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

#### **Article .INSURANCE.14. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction, notamment, mais pas exclusivement :

- en application des stipulations adoptées par toute entité reconnue comme faisant autorité dans le domaine d'Internet (i.e : RFC ...) ;
- pour corriger des erreurs faites par le Registre, un prestataire de service du Registre, l'agent de validation, un Registrar et/ou tout autre fournisseur du Registre liées à l'enregistrement d'un nom de domaine ;
- pour non paiement des frais au Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez que dans l'éventualité d'un différend concernant l'heure d'entrée de l'enregistrement d'un nom de domaine dans le système du Registre, les logs du Registre feront foi.

*-fin de l'annexe .INSURANCE-*